

AFFAIRE N° 16 - Demande de prêt pour le financement de l'acquisition des terrains de Mme François BOYER sis à Patates-à-Durand, destinés à recevoir la construction d'une nouvelle école (annexe de l'Ecole de Champ-Fleuri) et d'un Foyer des Jeunes.

M. MONDON donne lecture de la lettre en date du 16 Décembre 1963 de Me VIDOT, Notaire des Consorts BOYER à Saint-Denis :

" Réf: votre lettre
en date du 13.12.63
N° 1718.

Saint-Denis, le 16 Décembre 1963

"
" Monsieur le Maire
" de la COMMUNE de
" SAINT-DENIS

" Monsieur le Maire,

" En réponse à votre lettre du 13 Décembre courant, j'ai le
" regret de vous informer que les Consorts BOYER n'ont pas l'intention de
" vendre plus de terrain que comme indiqué dans l'offre faite le 11 Sep-
" tembre dernier, c'est-à-dire :

- " - 1° lot : 5.790 m² et
- " - 2ème lot : 20.000 m²

" D'autre part les prix proposés par le Conseil Municipal n'in-
" téressent pas les Consorts BOYER, ces derniers préfèrent abandonner ce
" projet de vente.

" Veuillez croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma consi-
" dération distinguée .

pr. Me VIDOT,

Signé: G. de VILLECOURT. "

M.le Maire : cette affaire a déjà été soumise au Conseil en septembre.
Il y a la question du prix qui se pose. Ces terrains seraient très inté-
ressants pour^{plus} puisqu'ils se situent à côté de l'Ecole de Champ-Fleuri, et
nous permettraient la construction rapide d'une cantine, mais le prix de-
mandé par les propriétaires est vraiment élevé.

Je vous propose donc, Messieurs, d'adopter le principe de cette
acquisition et de demander dès maintenant au Service des Domaines de pro-
céder à l'évaluation de ces terrains, laquelle évaluation vous serait sou-
mise ultérieurement.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe de l'ac-
quisition des terrains de Mme François BOYER sous réserve d'apprécier l'é-
valuation qui en sera faite par le Service des Domaines.